



# Licence professionnelle Actions culturelles et promotion du patrimoine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Actions culturelles et promotion du patrimoine. 2014, Université polytechnique Hauts-de-France. hceres-02038597

**HAL Id: hceres-02038597**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038597>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Actions culturelles et promotion du  
patrimoine

de l'Université de  
Valenciennes et du Hainaut-  
Cambrésis - UVHC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Actions culturelles et promotion du patrimoine

Secteur professionnel : SP8 – Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-2 Développement et protection du patrimoine culturel

Demande n° S3LP150008984

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Cambrai
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis vise à former des chargés d'action culturelle et de promotion du patrimoine ou des animateurs du tourisme ou du patrimoine. Les métiers visés sont assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine, médiateur culturel, assistant qualifié ou assistant de conservation, attaché territorial de conservation du patrimoine, conférencier, animateur du patrimoine. La formation a été créée en 2006 dans un environnement favorable puisque aucune licence professionnelle de cette spécialité n'existait au nord de Paris. Elle dispense un enseignement organisé en quatre modules complémentaires afin de poser une base de culture générale. S'ajoutent à cela des enseignements d'histoire, de patrimoine régional et des bases de connaissances juridiques, financières importantes pour l'élaboration de projets. Enfin, la formation se complète d'un enseignement en langues et en informatique.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'offre décrite apparaît cohérente et pertinente. On comprend mal, cependant, la finalité et le positionnement de l'UE dédiée aux apprentissages communicationnels. L'insertion professionnelle dans les structures partenaires n'apparaît pas évidente et ressemble à une déclaration d'intention.



On note une ambiguïté entre l'affichage d'une formation bien ancrée dans sa région, répondant à un besoin fort de celle-ci de porter la culture comme fleuron (candidatures majoritairement régionales) et la mention de l'origine hors-région d'étudiants amenés une fois diplômés, à faire preuve d'une grande mobilité : cela prouve que la formation est connue à un niveau national. Elle ne semble pas souffrir des enseignements proches qui se sont développés dans la région après sa création. Les candidats sont recrutés sur dossier, voire sur entretien, l'effectif étant depuis la création limité à 25 inscrits (en 2012 18 inscrits, dont 1 VAE, dont 17 ont été diplômés). Les promotions sont voulues équilibrées : environ un tiers de BTS, un tiers université, un tiers autres. En 2012, 99 dossiers de candidatures ont été reçus dont cinq masters (1 et 2), 26 licences (2 et 3), 54 BTS, 12 DUT, et deux « autres ». La dominante BTS s'affiche comme une constante. Il n'y a pas d'accès à la formation par la voie de la formation continue. Depuis deux ans, les effectifs peuvent atteindre 30 étudiants ; aucune explication n'est donnée sur ce choix en termes d'insertion professionnelle. Ceci semble lié à la capacité d'accueil de la formation et n'avoir pas de lien avec les besoins du marché. En outre, il apparaît que cet effectif de 30 étudiants n'a jamais été atteint.

Les statistiques fournies ne permettent pas de mesurer avec précision le taux d'insertion professionnelle compte tenu de la faible part des retours d'enquêtes, laquelle est inférieure à 50 %. Par les trois enquêtes de 2008, 2009 et 2010, sur 24 anciens étudiants : huit ont un métier dans la culture, trois dans le tourisme, deux dans l'éducation, cinq des emplois administratifs et enfin, six des emplois divers (exemple vente). La formation s'annonce comme préparant aux métiers d'animateurs et de conférenciers sans enseignement spécifique de médiation orale par des professionnels. Parmi les professions visées apparaît celle de conférencier. L'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou de diplôme national de master prévoit que le conférencier doit être titulaire d'un master II professionnalisant. Même si depuis mars 2013, la carte professionnelle est unique « guide-conférencier », les enseignements reçus y sont inscrits et un niveau Licence III donne accès au titre de guide (arrêté du 7 mars 2012 relatif à la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier).

Les professionnels et les enseignants titulaires présentant des profils différents et complémentaires. L'équipe pédagogique est composée de six intervenants professionnels directeur ou adjoint de direction, 11 enseignants chercheurs de l'UVHC venant des départements d'histoire, de langues, et d'informatique. Un enseignant sous statut PAST, spécialiste de l'ingénierie culturelle, complète l'équipe, ainsi qu'une enseignante agrégée venant de l'enseignement secondaire. Les professionnels impliqués dans la formation sont tous cadres supérieurs ou directeurs d'institutions avec des compétences spécifiques. Ils assurent 110 heures sur les 320 heures de la LP. Ils apportent à la fois connaissances et savoirs faire, mais également leur expertise sur les compétences que les étudiants doivent maîtriser en quittant la LP. On note que, bien que les métiers de médiation soient visés, aucun professionnel de ce profil n'est associé à l'enseignement, et qu'aucun enseignement n'est dispensé sur les publics et les techniques de médiation. Ceci est pénalisant car les médiateurs doivent accueillir des publics de plus en plus variés (maternelles, autisme, Alzheimer etc...) et développer des modes de médiations de plus en plus variés (conte, mime etc...). On peut se poser la question sur le besoin de réduire le nombre de disciplines « culture générale » enseignées et de les compléter par des UE culture- conservation et médiation.

Le responsable s'appuie essentiellement sur le réseau de professionnels ; ses collègues, venant d'horizons divers, sont également bien impliqués. La pluridisciplinarité apparaît ici comme la cohabitation de disciplines différentes et mais on ne ressent pas d'interaction. La formation apparaît comme dynamique, attractive et dotée d'une solide réputation. Elle doit néanmoins s'adapter à un contexte professionnel fragilisé par une crise structurelle de moyens et travailler sur l'évolution des métiers.

- Points forts :
  - Le réseau de partenaires et son fort ancrage territorial.
  - La forte implication des professionnels dans la maquette.
  
- Points faibles :
  - La difficulté à s'adapter à un secteur mouvant.
  - Une approche conservatrice de la pédagogie (beaucoup de matières et risque de dispersion des enseignements).
  - La LP prépare à des métiers de médiation : pas d'enseignement sur les publics et les techniques de médiation ; pas de professionnels de ce profil associé à l'enseignement.



- Recommandations pour l'établissement :

Compte-tenu des débouchés professionnels du secteur, il semble intéressant de diversifier la nature des partenaires en se tournant davantage vers le secteur privé pour une structure dont les diplômés se destinent souvent à des carrières publiques. Par ailleurs, l'ouverture du Louvre-Lens doit pouvoir proposer des opportunités de stages sur un vaste éventail de métiers concernés par la formation.

Il faudrait sans doute réduire le nombre de disciplines enseignées et aller plus dans la direction culture-conservation et médiation.

Cette LP fait visiblement beaucoup d'effort pour évoluer en lien avec les besoins du monde du travail spécifiques à la région (montée des effectifs, évolution des enseignements). Cependant, sur un certain nombre de points, il me semble que les métiers visés relèvent de LP mais aussi de master II.



# Observations de l'établissement

## Observations concernant l'évaluation AERES réhabilitation des LP

### Vague E – FLLASH

#### Licence Professionnelle Actions Culturelles et Promotion du Patrimoine

Disciplines de culture générale à réduire : la nouvelle maquette répond à cette remarque. Ces dernières ne comptent plus que pour 8 ECTS sur les 60. Nous tenons toutefois à maintenir une culture générale pour deux raisons : l'université délivre une licence qui, pour quelques étudiants, peut permettre une poursuite d'étude. Les candidats accueillis, venant pour moitié de BTS, souffrent dans leur formation d'origine d'un appauvrissement des matières de culture générale, remplacées par de la mercatique (BTS AGLT). Les professionnels nous ont mis en garde sur la nécessité d'avoir de futurs salariés disposant d'une large culture générale. Enfin, les concours auxquels les étudiants finissent par se présenter imposent des questions de culture générale (voir les fiches ROME des métiers visés).

Pr. Mohamed OURAK



Président de l'Université  
de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis